# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010

Délibération n° 2010.12.307

Motion relative à la suppression de l'aide aux emplois aidés LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 3 décembre 2010

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

#### Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

#### Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX

### Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

#### Excusé(s):

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Véronique MAUSSET, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

DELIBERATION N° 2010.12.307

POLITIQUES SOLIDAIRES Rapporteur : Monsieur DAURE

#### MOTION RELATIVE A LA SUPPRESSION DE L'AIDE AUX EMPLOIS AIDES

Suite à des arbitrages budgétaires nationaux, il a été demandé aux préfets de région de restreindre assez drastiquement les conventions de contrats aidés CUI-CAE.

Ainsi, alors que la moyenne de conventionnement était de 50 contrats aidés hebdomadaires en Charente, l'objectif jusqu'en décembre 2010 est estimé à 11.

Le Préfet de la Charente a diffusé une note de cadrage fixant les priorités pour les contrats restant à programmer :

- pas de nouvelles contractualisations, seulement des renouvellements sur une période de 6 mois pour :
  - Les contrats inscrits dans la convention d'objectifs 2010 avec le Conseil Général
  - Les contrats pour les chantiers d'insertion
  - Les postes d'aide à la vie scolaire pour les enfants handicapés dans l'Education Nationale

104 contrats sont disponibles pour le département, soit le solde de la convention passée avec le Conseil Général destinés aux bénéficiaires du Rsa. Pour les autres publics, Pôle Emploi ne dispose d'aucun contrat. Il évalue le besoin pour les contrats prioritaires à 60.

Une demande d'attribution complémentaire de 600 contrats a été faite pour la région (hypothèse optimale de 50 pour la Charente), sans réponse à ce jour.

Alors que les conséquences de la crise impactent lourdement les habitants du GrandAngoulême, l'Etat réduit brutalement sa politique de soutien aux emplois-aidés (CUI, CAV, CAE).

De plus, l'Etat n'a pas assumé ses engagements de formation des employés de vie scolaire et des auxiliaires de vie scolaire placés massivement dans les services de l'Education Nationale. Ces personnes se retrouvent en fin de contrat sans aucune perspective professionnelle.

Ces emplois, créés en 2005 par la loi Borloo dite de « cohésion sociale », devaient à l'origine permettre aux personnes en difficulté d'intégration (chômeurs de longue durée...) de retrouver le marché du travail par cet emploi à temps partiel, et grâce à l'accès à une formation professionnelle.

Ces postes correspondent à un vrai besoin en terme d'emplois reconnus, tant par les parents que les professeurs.

A travers cette motion, les élus du GrandAngoulême dénoncent la conduite par l'Etat de la politique des contrats aidés et réaffirment leur soutien à une politique forte d'aide à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ainsi qu'à un service d'éducation nationale de qualité.

Pour ces motifs,

Je vous propose:

D'APPROUVER cette motion relative à la suppression de l'aide aux emplois aidés.

# APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION - M. ELIE), ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
20 décembre 2010	20 décembre 2010